

# La Voix des Paysans



Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

et des Unions Syndicales des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

*Nul ne peut prétendre à un sort meilleur basé sur la détresse de son voisin.*

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRETIENS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9°)

Action et Organisation Professionnelles

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

M. LOISY, à Legé (Loire-Inférieure)

C. C. POSTAUX NANTES 317 05

## Syndicalisme Agricole

(Extrait du Numéro de Décembre de SYNDICALISME, Organe officiel de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens).

On parle beaucoup en ce moment de syndicalisme agricole et peut-être à tort et à travers.

Nous ne nous intéresserions guère à toute cette littérature si, depuis quelque temps, elle ne mettait en cause la C. F. T. C. avec une exactitude, en parfois même une éprouvé qui dépassent les bornes, et si elle ne lui déniait le droit de s'occuper de syndicalisme agricole.

Aussi nous trouvons-nous autorisés et même obligés à remettre les choses au point.

Et d'abord, rétablissons les faits tels qu'ils sont.

Le Syndicalisme mixte n'est pas chose nouvelle en agriculture et nous n'avons jamais manqué de reconnaître les services qu'il a rendus et ceux qu'ont rendus ses initiateurs et ses apôtres au monde agricole.

Depuis plus de cinquante ans il a eu le loisir d'organiser propriétaires, grands et petits, fermiers et métayers, ouvriers agricoles. Mais il nous est bien permis de nous demander s'il y a suffisamment réussi et si sa formule répond aux nécessités actuelles.

Or, en juin 1936, lorsque la vague d'assaut de la C. G. T. déferla sur toute la masse ouvrière, elle ne trouva aucune résistance sérieuse parmi les ouvriers agricoles que cependant les organisations mixtes auraient dû, depuis cinquante ans grouper par milliers. En quelques semaines la C. G. T. put constituer quelque cinquante syndicats avec plus de soixante mille syndiqués et l'on se souvient encore des désordres qui s'ensuivirent.

De plusieurs côtés on vint alors vers le 20 juin 1936, trouver la C. F. T. C., pour lui demander d'intervenir et d'essayer d'arrêter le flot envahisseur.

Qu'il fut bien tard et que la C. F. T. C. eût autre chose à faire, elle consentit à tenter ce nouvel effort et, dès le 8 juillet 1936, la Fédération des Travailleurs de la Terre était créée et ressembla aujourd'hui plus de cent syndicats d'ouvriers agricoles constitués principalement dans les régions de grandes exploitations.

La C. F. T. C. n'ignorait rien des difficultés qui l'attendaient, ni de la complexité du problème à résoudre. Elle savait, aussi bien que quiconque que des situations différentes existaient, soit qu'on se trouvât dans une région de grande culture où les ouvriers agricoles sont groupés et où ils ont des conditions de travail qui se rapprochent de celles des ouvriers d'industrie, soit qu'on eût affaire à des régions de petite culture à régime quasi familial.

Mais la C. F. T. C., n'en constatait pas moins que la situation de tous les ouvriers agricoles laissait grandement à désirer et que, quelles que fussent les régions, la C. G. T. trouvait matière à exploiter le mécontentement commun.

Elle constatait, de plus, que non seulement le syndicalisme agricole mixte n'avait pas organisé les ouvriers agricoles, mais qu'encore on ne trouvait parmi eux que très peu d'éléments préparés à la défense de leurs droits. Seuls ceux que la J. A. C. avait pu réunir depuis peu, permirent, grâce à leur admirable dévouement la constitution et la première activité des syndicats, mais

nous dûmes demander à nos militants des syndicats d'employés et d'ouvriers d'industrie de leur région de les aider et de les étayer dans leur tâche.

Aussi éprouvons-nous quelque étonnement à entendre reprocher à la C. F. T. C. ce concours que la nécessité comme la charité imposait. Et nous devons ajouter pour y répondre que beaucoup d'employés et d'ouvriers d'industrie sont d'extraction agricole et qu'ils connaissent, mieux qu'on ne le croit, les misères et les besoins des ouvriers agricoles et des petits exploitants dont ils sont issus, et les causes profondes qui occasionnent l'abandon de la terre et la dispersion des familles paysannes.

Que l'initiative de la C. F. T. C. ait réveillé depuis, l'activité sociale des dirigeants du syndicalisme mixte et les ait amenés à changer de méthodes, — si c'est changer de méthode que de passer du syndicat mixte au syndicat corporatif, — nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais nous ne pouvons aller jusqu'à admettre que leur carence de juin 1936, après cinquante ans d'exercice leur donne le droit d'affirmer avant expérience faite, que leur nouvelle méthode est meilleure que l'ancienne. Nous sommes bien obligés d'y voir un réminiscence trop marquée des formules qu'on opposait il y a cinquante ans au syndicalisme ouvrier chrétien naissant et nous croyons que la meilleure solution, en agriculture comme ailleurs, est celle du syndicat séparé, reconnue comme légitime par les encycliques sociales depuis « Rerum Novarum ». Veut-on en s'y opposant, arriver dans l'agriculture aux mêmes résultats que dans l'industrie et jeter la masse ouvrière agricole dans les bras du socialisme ou du communisme?

Il en est de même en ce qui concerne les exploitants agricoles. Voici de nombreuses années déjà que nous signalons la crise qui s'étend sans cesse, depuis la guerre, et qui amène les exploitants à vouloir séparer leurs intérêts professionnels, sinon leur sort économique de ceux de leurs propriétaires non-exploitants.

Des instances répétées nous furent adressées de divers côtés par des exploitants agricoles qui entendaient profiter des libertés syndicales légitimes et qui désiraient défendre leurs intérêts tout en respectant la doctrine sociale de l'Eglise; ils demandaient à la C. F. T. C. de les organiser et de les accueillir dans son sein.

La C. F. T. C., là non plus, ne s'est pas décidée sans réflexion et sans avoir consulté ceux qui, en ces matières, peuvent l'aider à prendre ses décisions.

Elle a dû constater, tout d'abord, que le syndicalisme chrétien restait à créer, ou tout au moins à confirmer, dans l'agriculture.

Elle a eu, par ailleurs, la certitude qu'en organisant les exploitants agricoles indépendamment des propriétaires, on n'encourageait nullement la lutte de classes, comme certains veulent bien l'affirmer, dès l'instant où l'on prévoyait au contraire les moyens de pratiquer une cordiale mais libre collaboration.

D'ailleurs, à l'heure où nous som-

Nous ne nous laisserons pas de réclamer l'égalité des secours apportés par l'Etat aux familles nombreuses.

Nos enfants, fils de paysans, ont droit autant que d'autres aux égards et à la sollicitude des Pouvoirs publics.

mes, alors que dans tous les domaines, tant de gens partis de très bas sont montés très haut et que tant d'autres autrefois très haut placés sont descendus jusqu'aux plus bas échelons de la société, y a-t-il encore des classes? N'y a-t-il pas plutôt des « situations sociales » et des intérêts que l'on défend de son mieux et qu'il est permis de défendre énergiquement et librement si l'on ne manque pas aux principes de justice et de charité.

Nous savons bien n'être pas d'accord là-dessus avec certains laïcs qui se mêlent d'interpréter à notre usage et non sans acrimonie les encycliques et les disciplines de l'Eglise. Malheureusement lorsque nous voyons ainsi se livrer à ce penchant, nous sommes tentés de lui rappeler le vieil adage latin : « Sutor! non ultra crepidam! ». Ce qui peut se traduire librement, mais en bon français : « Holà cordonnier, occupe-toi de tes chaussures! » Qu'on se rassure, d'ailleurs, la C. F. T. C. sait depuis longtemps où elle peut et doit prendre ses consignes, lorsqu'il s'agit de doctrine sociale.

Et c'est pourquoi forte des approbations et des encouragements qu'elle a reçus; soucieuse de conserver dans son action le tact, la mesure, la prudence dont elle a toujours fait preuve; plus décidée que jamais à réaliser la collaboration des divers éléments de la production en sauvegardant leur indépendance; justifiée par les nombreux et importants résultats qu'elle a déjà obtenus et prenant ses responsabilités dans un domaine qui lui est propre, la C. F. T. C. déclare que, pour le syndicalisme agricole comme pour le syndicalisme ouvrier, elle continue!

C. F. T. C.

### Abonnement de soutien à « La Voix des Paysans »

Les syndiqués qui ont des amis qui s'intéressent à notre mouvement syndical parmi les non-exploitants, ouvriers, artisans, etc., ont le devoir de les engager à souscrire un abonnement de soutien à « La Voix des Paysans ».

Abonnement de soutien : tarif minimum, 12 francs.

C. C. Postaux Nantes 317.05

M. LOISY, Legé.

## A l'aube de 1938...

Une année s'achève, une autre va commencer... C'est une étape de plus et comme le voyageur qui vient de parcourir une longue distance, arrêtons-nous un instant, mesurons du regard le chemin parcouru, situons notre position et préparons-nous à affronter les rudes montées qui nous attendent sur ce chemin qui est le nôtre, celui que nous avons choisi, le chemin du devoir et de l'action syndicale.

Il y a un an, je faisais dans ces colonnes appel au courage, au dévouement, à la discipline de tous nos militants et syndiqués. C'était le moment où, rompant nettement avec cette vieille routine et néfaste habitude qui avait depuis toujours été celle des organisateurs qui prétendaient représenter l'Agriculture, l'Assemblée constitutive de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles décidait qu'il fallait pour que nous puissions nous organiser et agir en paysans indépendants et libres une cotisation syndicale suffisante et imposait le chiffre de 20 francs.

Heureuse décision dont l'acceptation demanda peut-être à certains un sacrifice, sacrifice léger vraiment en face des résultats obtenus. Je ne puis que féliciter tous nos amis syndiqués qui ont compris leur devoir. Et aussi et surtout les militants et dirigeants de syndicats qui ont tout fait pour que le résultat soit celui que nous attendions. Le cap était doublé, nous pouvions repartir.

Le dimanche 14 février était fondée l'Union Syndicale des Paysans de Loire-Inférieure. Et cela parce que l'importance grandissante de nos organisations de Loire-Inférieure nous faisait une nécessité de les grouper dans le cadre départemental. Tous nos camarades ont pu constater depuis l'activité déployée par cette Union Syndicale appelée à se développer considérablement.

Le 4 avril, un syndicat chrétien d'exploitants agricoles était fondé à Cissé, dans la Vienne. Le mois suivant, le syndicat de Barret, près Barbezieux, en Charente, se constituait définitivement. De nombreux départements des demandes d'informations, documents, journaux nous parvenaient.

Les 26 et 27 juin, une délégation de la Fédération participait au Congrès et aux fêtes du cinquantième de la Fédération chrétienne, à Paris. M. Zirnheld, au nom de la C. F. T. C., nous encourageait à poursuivre notre route en dépit de toutes les difficultés et affirmait sa confiance en notre mouvement et sa certitude de notre succès final. Et nos délégués, qui avaient assisté à ces inoubliables manifestations s'en revenaient enthousiasmés et plus décidés que jamais à travailler conformément aux principes et à marcher dans la voie tracée par la C. F. T. C.

Quelques mois plus tard, la

Chambre Syndicale de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée marquait par un geste pénible mais nécessaire sa volonté de ne pas s'écarter des principes qui sont les nôtres et de ne pas tolérer d'équivoque. Fermeté salutaire s'il en fut et gage certain pour l'avenir.

Début novembre le transfert du secrétariat à Legé s'effectuait rendu nécessaire par l'augmentation du travail administratif.

Pendant ce temps s'était poursuivie notre campagne sur les chemins ruraux. En Loire-Inférieure, la défense des complaignants était menée activement dans « La Voix des Paysans » et par intervention près des personnalités intéressées.

Des ententes locales étaient réalisées en Vendée et Loire-Inférieure, faisant obtenir aux cultivateurs des avantages importants notamment pour l'échange blé-pain, ou tendant à assurer la stabilité des prix de certains produits tels les pellets pois. Nos Conseils Syndicaux se sont préoccupés de l'étude des graves questions qui nous touchent particulièrement : Prix de revient. Allocations familiales, Conventions collectives, propriété culturelle, etc...

Voilà le chemin parcouru en 37. C'est peu direz-vous peut-être, il faudrait faire davantage. A cela je réponds : nous avons fait le plus que nous avons pu avec les moyens dont nous disposions. Nous ferons davantage demain parce que nous serons davantage et que nos moyens seront plus puissants. Et d'ailleurs ne sont-ils pas importants les résultats que nous avons obtenus. N'avons-nous point quelque peu contribué à cette amélioration insuffisante certes mais réelle tout de même qui existe dans la vente de nos produits.

Nous continuerons comme par le passé à étudier nos prix de revient afin de pouvoir utilement et sur des bases sûres intervenir près des Pouvoirs publics. Nous participerons à l'application des conventions collectives. Nous demanderons le vote rapide d'une loi sur la propriété culturelle. Nous demanderons les allocations familiales pour les exploitants.

Nous ne voulons pas nous cantonner dans une opposition systématique et stérile à l'égard du gouvernement quel qu'il soit. Loyalement nous connaissons les efforts qui sont tentés et les résultats qui sont obtenus en faveur de l'agriculture et nous interviendrons de toutes nos forces lorsqu'il y aura lieu d'élever la voix pour réclamer plus de justice pour les paysans.

Nous ne saurions admettre qu'il y ait désormais deux catégories de gens dans notre pays : ceux qui sont l'objet de toute la sollicitude de l'Etat et les autres les sacrifiés, les méconnus : les paysans.

Nous voulons pouvoir assurer à nos collaborateurs ouvriers agrico-

les des salaires suffisants et pour pouvoir assumer ce devoir nous avons nous aussi, n'est-ce pas les paysans exploitants, droit à des conditions de vie qui ne soient pas inférieures à celles des travailleurs des autres professions et à une juste rémunération de notre travail.

Voilà l'œuvre qui nous attend pour les années qui viennent. A cette œuvre, chers camarades, je vous convie tous. Syndiqués de nos organisations, pionniers du début, continuez votre effort : nous n'avons pas le droit de nous arrêter en chemin. Amis sympathisants qui vous sentez attirés vers nous par le rayonnement de l'idéal du syndicalisme chrétien, n'hésitez pas plus longtemps : cette force suffisante que vous voudriez nous voir, c'est vous qui nous la donnez, soyez des nôtres.

Nous irons de l'avant, forts de l'aide de la C. F. T. C., dont la voix vient de se faire entendre pour répondre aux attaques dont le syndicalisme paysan chrétien est l'objet. Si vous voulez que 1938 soit pour notre œuvre d'organisation syndicale paysanne une bonne année, tous à l'œuvre pour acquiescer à notre Fédération les concours et les adhésions dont elle a besoin.

J. MARTINEAU.

## Paysans et Ouvriers

Il n'y a pas une classe paysanne et une classe ouvrière. Nous sommes l'ample catégorie des travailleurs. Tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front sont frères et cherchent à nous diviser serait odieux.

Il est évident que l'ouvrier est, par excellence, le consommateur des produits de la terre et que diminuer sa puissance de consommation pourrait peut-être avoir quelques répercussions sur l'agriculture, mais malgré tout, la prospérité de la France toute entière est commandée par la prospérité de l'Agriculture. Ne sommes-nous pas, nous cultivateurs, le meilleur client pour l'industrie du pays? N'est-ce pas de notre pouvoir d'achat que dépend la vente des produits manufacturés et l'accroissement du chômage?

Pourtant, les réformes sociales récemment mises en vigueur n'ont-elles pas été un avantage pour l'ouvrier — les congés payés, 40 heures, conventions collectives...

La paysannerie, du point de vue social et dans une certaine mesure du point de vue économique, a été à peu près complètement négligée.

Est-ce à dire que nous devons de ce fait essayer de détruire ce qui a été fait pour la classe ouvrière? Non.

Toutes les lois sociales justes doivent demeurer.

Nous ne contestons pas à l'ouvrier les avantages qui lui ont été accordés, mais nous devons exiger que l'on fasse pour nous ce qui a été fait pour nos frères de labeur.

Nous ne demandons pas d'appliquer à la culture les textes faits pour l'industrie, mais créer une législation spéciale bien adaptée au monde rural.

Que de choses à faire!... Chemins ruraux, suppression du taudis, amélioration du logement, aide à la famille paysanne, etc... etc...

« Mais, dira-t-on, il y a longtemps que nous réclamons tout cela et nous ne pouvons l'obtenir ».

D'accord, mais les ouvriers eux aussi réclamaient depuis longtemps ce qu'ils ont obtenu. Or, pourquoi l'ont-ils obtenu un beau jour? Parce que leurs associations professionnelles ont été assez fortes pour l'exiger.

Mettons-nous bien dans l'idée qu'en dehors de l'union professionnelle, rien n'est possible, mais qu'au contraire, avec la discipline syndicale tout est possible.

Ainsi, loin de partir en guerre contre les ouvriers, prenons en un certain sens modèle sur eux et ensuite, avec l'esprit de concorde et de collaboration qui nous anime, nous arriverons nous aussi à nous faire écouter et à donner à notre métier la place qui lui revient.

## Les Conventions Collectives

Attention : a) Nous rappelons à nos adhérents et à nos amis qu'ils doivent travailler dans leur commune et autour d'eux, à l'organisation de l'Agriculture, en se conformant aux lois françaises et aux règlements observés dans les autres professions et applicables à l'agriculture.

b) La plus élémentaire justice et le plus vulgaire bon sens interdisent à un groupement, à un syndicat, à une Union quelconque d'imposer ses méthodes, ses théories, ses hommes à des individus isolés ou groupés d'autres associations.

c) Pour la préparation des conventions collectives, les circonstances actuelles semblent imposer les réflexions et consignes suivantes :

1° Les questions relatives au loyer de l'argent placé en la propriété foncière, à la location des terres et des services peuvent être amorcées dans des réunions communes où se rencontreraient les rentiers de la terre, les exploitants et les ouvriers agricoles.

2° Pourrait, les conclusions et solutions relatives en particulier au prix de ferme et au salaire des ouvriers agricoles ne peuvent être exposées, étudiées, discutées en toute liberté, l'expérience l'a démontré, que dans des commissions spéciales ou dans des syndicats distincts groupant les contractants en catégories homogènes : rentiers de la terre, exploitants de la terre, employeurs agricoles, ouvriers agricoles.

Déjà les syndicats mixtes Guébriant, en Bretagne, ont leurs commissions parfaitement et absolument séparées sans que ces commissions soient légalement autonomes.

Déjà, des groupements d'ouvriers agricoles appartenant à la C. G. T. ou à la C. F. T. C., ont signé des conventions collectives avec un employeur ou des syndicats d'employeurs.

Déjà, les syndicats paysans de Vendée et les autres groupements semblables sont habilités et prêts pour la signature des conventions collectives.

3° Les conventions passées dans l'industrie nous permettent de préciser plus encore :

a) Si dans une commune, dans un canton, dans une région existent simultanément, au moment d'une enquête, plusieurs syndicats distincts : syndicats mixtes, syndicats d'exploitants agricoles, syndicats d'ouvriers agricoles, il semble que les différentes catégories de syndiqués, rentiers de la terre à part, exploitants de la terre à part,

ouvriers agricoles à part devront former un cartel, une entente intersyndicale.

b) Il y aura ainsi, par la force des choses, dans toute région, dans tout département au moins trois cartels, trois groupements intersyndicaux :

cartel des rentiers de la terre; cartel des exploitants de la terre; cartel des ouvriers agricoles.

c) Ces cartels groupant les individus par catégories professionnelles ou les délégués d'individus ayant mêmes intérêts pourront seuls pour une région déterminée ou pour le département proposer les suggestions, fournir les indications qui seront discutées dans les commissions mixtes.

d) La commission mixte ou paritaire n'est point nommée par la chambre syndicale d'une union ou d'un groupement de syndicats. Les membres de la dite commission sont librement choisis, librement élus par les différents syndicats ou les différents cartels intersyndicaux. Le choix est fait de bas en haut et non pas de haut en bas.

e) La commission mixte ainsi choisie, ainsi formée, présentera les garanties que sont en droit d'exiger les différentes catégories intéressées pour les conventions collectives relatives au loyer de l'argent, aux conditions des baux et des salaires.

Un exemple :

N. B. — Naguère était crée entre la C. F. P. (Confédération Française Patrons Chrétiens) et la C. F. T. C. (Confédération Française Travailleurs Chrétiens) un comité de conciliation et d'arbitrage formé des représentants des deux organisations.

Ces deux organisations déclarent se référer entièrement pour la doctrine aux principes énoncés dans les grandes directives de l'Eglise et notamment dans les encycliques.

Par ailleurs, elles professent que la méthode de collaboration dans la profession est seule de nature à résoudre les questions que soulèvent les rapports entre le capital et le travail.

Nos syndicats d'exploitants affiliés à la C. F. T. C. espèrent que dans nos pays catholiques, entre patrons chrétiens et fermiers chrétiens, entre employeurs chrétiens et ouvriers agricoles chrétiens seront appliqués les principes, les directives, les méthodes de la C. F. P. et de la C. F. T. C. pour les conventions collectives et les conventions d'arbitrage.

La Voix des Paysans.

## Cotisation

Une fois de plus en cette fin d'année, nous nous permettons de rappeler à tous le devoir impérieux qui s'impose au sujet de la cotisation.

Est-il besoin pourtant de revenir sur cette question capitale? De l'argent! Oui, il en faut. Chacun de vous doit, de tout cœur et sans réchigner, verser la cotisation annuelle nécessaire, même sans escompter en retirer un bénéfice immédiat; sans dire : encore cette année! Mais il n'y a rien de changé!

Qu'en savez-vous? Si on avait pas craint notre forte naissance, n'aurait-on pas fixé le blé à 150 fr. maximum? Les ouvriers — qu'il faut toujours prendre en exemple quand il s'agit d'organisation — les ouvriers ont su faire et savent faire l'effort financier continu nécessaire pour leur syndicat. Certains catégories ne craignent pas de donner la valeur d'une journée de travail par mois. Entendez bien! On vous demande à vous environ 1 sou par jour.

Nous savons que chez nous l'argent est rare et terrible à gagner, mais l'effort est nécessaire pour permettre à ceux qui vous défendent de consacrer leur temps à cette

dépense, pour leur permettre de solder tous les écrits utiles, coûts de toutes les démarches et voyages... Sinon nous risquons de nous mettre entre les mains d'étrangers à la profession, et il se trouverait que ceux qui n'ont que leur travail pour ressources, ne pourraient malgré leurs qualités, leur compétence, leur bonne volonté, il se trouverait que ceux-là ne seraient suffisamment armés pour vous défendre.

Vous comprendrez que cela ne se peut! Votre cotisation, versez-la de bon cœur, c'est de l'argent bien placé. Là, comme partout, ne l'oubliez pas : l'argent est le nerf de la guerre.

Le devoir est aussi de faire comprendre cette nécessité à ceux qui ne sont pas encore syndiqués et qui pourtant bénéficient sans s'en apercevoir des bienfaits du syndicalisme.

Une organisation sans ressources suffisantes est appelée à disparaître, mais il nous faut vivre et nous développer, et comme nous voulons avant tout être et rester nous-mêmes sachons comprendre que nous ne devons également compter que sur nous-mêmes.

## CURIEUSES COMPARAISONS

Depuis quelques jours on discute à la Chambre des Députés le budget des recettes et dépenses et, à tour de rôle, nous avons vu apparaître chacun des ministères soi-disant nécessaire à la vie du pays. Nous y avons vu le ministère de l'Agriculture qui représente à lui seul presque la moitié de la population, la plus laborieuse, la plus énorme, la plus nécessaire à notre pays et qui, durant la dernière guerre, a fait de la poitrine de ses enfants un rempart contre l'invasisseur, faire piètre figure auprès d'autres ministères beaucoup moins importants.

Le Ministère de l'Agriculture a un budget qui s'élève à 546 millions, tandis que celui de l'Education Nationale s'élève à plusieurs milliards, budget qui sert en grande partie à ne faire que des illettrés et à instruire gratuitement dans les écoles secondaires et lycées de l'Etat les enfants de ceux qui peuvent payer et dont le traitement des maîtres est une insulte permanente à la vie de misère qui existe dans nos campagnes. Dans la discussion de ce budget, nous avons vu beaucoup de nos députés prendre fait et cause pour nous, nous avons vu la question si importante des allocations familiales évoquée et ensuite à dessein passée sous silence par le ministre, nous avons vu ensuite un crédit de 50 millions destiné à indemniser les pertes causées par la fièvre aphteuse, un rien en comparaison des pertes subies, ramené à 30 millions pour la raison que la caisse était vide.

Est-ce qu'il y aurait dans notre pays plusieurs catégories de Français? On a sacrifié des centaines de millions : 1.700 millions pour les fonctionnaires et pour nous paysans c'est le compte-goutte. Non, cette anomalie ne peut durer, nous ne devons plus être de seconde zone. Pour cela il faut le vouloir, il nous faut l'union, à chacun de comprendre et d'agir en conséquence.

E. BRETAUD.

## Fumure des Prairies Naturelles

Contrairement à ce que font beaucoup d'agriculteurs, il ne faut avoir recours au fumier de ferme que très rarement pour des prairies naturelles, car le principal constituant du fumier, l'humus, est très abondant dans les prairies.

Comme l'humus tend à diminuer dans les terres de labour, il est tout naturel de réserver le fumier de ferme à celles-ci pour les plantes sarclées. L'engrais de ferme est trop rare pour qu'on le gaspille sur prairies.

Le purin y est au contraire très indiqué. Malheureusement il y a trop peu de fosses à purin et cet excellent engrais est souvent en grande partie perdu. On aura donc surfont recours aux engrais chimiques.

1° On peut, tous les deux ou trois ans, à l'automne, employer la formule suivante à l'hectare :

1.000 à 1.500 kilos de chaux; 1.000 kilos de scories (ou super ou phosphates fins);

1.000 kilos de sylvinite riche ou 400 kilos de chlorure de potassium.

2° On peut aussi fumer tous les ans avec :

500 kilos de sylvinite et 500 kilos de scories à l'hectare.

Ces deux engrais peuvent être employés en mélange et constituent les scories potassiques dont l'emploi régulier augmenterait très largement les rendements.

Signalons que la sylvinite se mélange également bien au super ou au phosphate naturel. On a ainsi deux excellents engrais, les superpotassiques et les phosphates potassiques.

Paul LOISET.

## Les Baux Types

Après les articles sur baux et prix de fermage parus ces temps derniers, on nous a envoyé deux baux pratiqués dans nos régions dans deux fermes de 30 hectares.

Le premier est payé : Terre labourable de 24 hectares à 240 kg. de blé au cours du blé à la Toussaint, soit actuellement :

240 x 24 x 130 = 10.368 fr.

Pré, 6 hectares à 35 kilos de bœuf 1<sup>re</sup> qualité, marché de la Vilette à la Toussaint, soit :

35 x 6 ha. x 6 fr. = 1.260 fr. Total : 10.368 + 1.260 = 11.628 francs.

Le cheptel mort et vif appartient au fermier et tous les engrais chimiques sont fournis par le fermier; tous les impôts fonciers et les frais d'entretien des bâtiments sont à la charge du propriétaire.

Le deuxième bail est payé : a) Terre labourable, 25 hectares à 200 kilos de blé au cours du blé à la Toussaint, soit :

200 x 25 x 130 = 9.000 fr. Pré, 5 hectares à 35 kilos de bœuf, 1<sup>re</sup> qualité, marché de la Vilette à la Toussaint, soit :

35 x 5 x 6 = 1.050 francs. Total : 9.000 + 1.050 = 10.050 francs.

Le cheptel mort et vif appartient au fermier et tous les engrais chimiques, acides, semences sont fournis par le fermier. Le propriétaire paie les frais d'entretien des bâtiments et les impôts.

Une union de syndicats a proposé à ses adhérents les données suivantes en vue des conventions collectives :

Ferme de 30 hectares; prix de ferme, 5.000 fr. Ces 5.000 frs seraient payés actuellement par :

14 quintaux de blé à 180 fr. = 2.520 fr.;

375 kilos de bœuf sur pied, poids vif à 4.50 = 1.687 fr.;

143 kilos de viande de porc à 5.60 = 800 fr. Total : 5.000 francs.

Nous constatons avec plaisir que cette union semble adopter les prix pratiqués en la région Questembert-La Roche-Bernard et rappelés dans plusieurs journaux de la région.

Nous faisons remarquer que l'on ne peut préparer l'avenir qu'après avoir étudié et examiné le présent et le passé. Ne nous lançons point dans des innovations que l'expérience pourrait démontrer déplorables et sachons conserver tout ce qui, dans le passé, était bon, acceptable et est encore actuellement viable.

Pour proposer dans notre région des « baux types », il faut d'abord examiner les baux actuels, les baux pratiqués en 1937. On pourra aussi comparer ces baux à ceux de la période 1900-1913.

J. Pour apprécier ces baux, il faut établir :

1° Quelles ont été en 1937 (a) pour le propriétaire; b) pour le fermier) les dépenses de culture (achat de semence, engrais, acide), d'entretien des logements, de réparation ou de remplacement dans le cheptel mort et vif, impôts, assurances, etc; (indiquer exactement la part du propriétaire et du fermier en ces dépenses).

(Suite page 4)



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans - NANTES

SPECIALITES — ORDONNANCES LUNETTERIE — BANDAGES

Produits les meilleurs Prix les plus réduits

# LA VIE SYNDICALE

## VENDEE

### Challans

Le dimanche 12 décembre a eu lieu en la salle de la Mairie une réunion au cours de laquelle notre Président nous a mis au courant des travaux effectués au cours de l'année, notamment des commandes d'engrais dont chacun a pu apprécier les prix avantageux.

Il a été procédé ensuite à un groupement de sylviculture riche pour de printemps.

A cette réunion où un bon nombre d'adhérents étaient présents, il a été décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu le 9 janvier dans la salle de la mairie, avec l'ordre du jour suivant :

Paiement des cotisations pour 1938.

Renouvellement du Bureau par vote.

Tous les adhérents se feront un devoir d'assister à cette réunion et de faire dans leur voisinage le nécessaire pour amener de nouveaux camarades à notre organisation syndicale si indispensable pour la défense de nos intérêts. Il est plus que jamais indispensable de se grouper pour faire aboutir les revendications de la classe paysanne.

Nous avons eu récemment près de chez nous, à La Barre-de-Monts, — sur un plan légèrement différent du nôtre — un exemple à méditer. Lors d'une réunion, au sujet de la défense de la côte, alors qu'elle s'annonçait infructueuse, M. le Préfet de la Vendée insista tout particulièrement pour la formation d'un syndicat, chose qui fut faite et qui permit aux intéressés d'obtenir satisfaction.

Le jour où cette nécessité de se grouper aura été bien comprise par la classe paysanne, nous n'aurons pas à déplorer les misères de toute sorte et souvent cachées dont beaucoup sont victimes.

Donc, tous présents à la salle de la mairie le 9 janvier prochain, à 9 heures et quart précises.

Le Bureau.

### Chauché

Le 12 décembre, une cinquantaine d'adhérents étaient à la réunion.

Il fut question des engrais azotés, et nous avons pris note d'une commande d'acide sulfurique.

Nous invitons nos adhérents à régler leur cotisation sans trop tarder. Déjà, un bon nombre ont payé.

À la réunion de janvier, tout le monde doit être présent. Il sera fait un compte rendu des opérations financières de 1937, et aussi, il y aura le renouvellement du Bureau. Tout le monde au prochain rendez-vous, le 9 janvier. Le Bureau.

### Froidfond

La réunion de décembre a été consacrée au paiement du premier wagon d'ammoniaque en plus que nous avons été bien inspirés en passant nos commandes d'engrais azotés d'assez bonne heure; d'abord pour les prix et ensuite pour la certitude de les avoir sous la main au moment propice pour l'épandage.

Il est rappelé une fois pour toutes aux adhérents que seuls pourront prétendre aux bénéfices des convois d'engrais, ceux qui auront versé leur cotisation. Notre mouvement est aujourd'hui assez connu, nous ne solliciterons plus personne. Que celui qui désire participer à notre action de défense professionnelle donne son obole de bon cœur et s'efforce d'apporter le coup d'épaulement nécessaire plutôt que de donner l'impression d'une charge que l'on traîne à sa suite.

Le soir du 20 décembre, nous avions le plaisir d'avoir parmi nous le sympathique directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais, M. de Dreuzy, qui a bien voulu nous apporter certains renseignements

utiles sur l'emploi rationnel des engrais. Il est regrettable que nous n'ayons pu trouver à sa première proposition un logement convenable, car à cette époque il avait à sa disposition la camionnette exposition et nous aurait fait du cinéma sonore et parlant. Il était aussi en ce moment-là en possession de certains objets de propagande qui lui faisaient défaut ce jour.

Cependant, en témoignage de sa satisfaction pour l'empressement dont la population de Froidfond a fait preuve en venant assister malgré le mauvais temps à cette conférence, il a promis de revenir l'année prochaine et de faire encore mieux s'il est possible.

En attendant, qu'il soit assuré de notre profonde gratitude.

A. PONTOREAU.

NOTA. — Les adhérents désireux de se procurer des pommes de terre de semence voudront bien se faire connaître au plus tôt.

### La Chapelle-Achard

#### Reunion du 27 Novembre

Le Syndicat Paysan s'est réuni à l'heure habituelle.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Union Syndicale au sujet de la propagande à faire pour augmenter le nombre des adhérents de nos syndicats paysans.

Commandé est ensuite prise des acides et engrais azotés; 12 tonnes d'acide, 20 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 6 tonnes de nitrate de soude sont demandées; à ce sujet, que les adhérents fassent tout leur possible pour venir aux réunions, un retard de quelques jours pour passer les commandes peut être préjudiciable à nos intérêts.

Maintenant, chers camarades, comme nous le dit notre cher président Martineau, avec l'hiver, voici la saison de la propagande pour nos syndicats paysans; que chacun de nous travaille autour de lui pour amener un ami, un voisin à notre groupement. L'union fait la force. Si nous voulons que l'on nous écoute, nous aussi dans nos justes revendications, pour nos chemins surtout, il faut être nombreux. A nous de faire comprendre aux hésitants et aux incertains.

Notre prochaine réunion aura lieu le premier dimanche de janvier. Ce sera notre réunion générale où, en même temps, nous réglerons les cotisations. Que tout le monde soit présent.

Le Secrétaire :

Lucien POIROUX.

### Landeronde

La réunion du syndicat paysan aura lieu le dimanche 2 janvier à 2 heures, à La Grolle.

Ordre du jour : paiement des cotisations et marchandises reçues. Commandes d'acide sulfurique et d'engrais azotés.

Appel aux camarades. — Mes chers camarades, la prochaine réunion est la journée des cotisations. Vous le savez tous, la cotisation est la vie de toute organisation indépendante. Fiers de cette indépendance, vous viendrez tous comme un seul homme verser votre cotisation. Je vous demande en outre de faire de la propagande dans votre entourage et solliciter nos camarades non syndiqués de venir grossir nos rangs pour l'idéal si cher que nous défendons : l'organisation indépendante des paysans.

Donc, à tous je dis à dimanche 2 janvier, à 2 heures, à La Grolle. Celui qui a la charge du bureau; Votre tout dévoué :

L. CHABOT.

La coopérative des cultivateurs réunis de Landeronde est toujours à la disposition des adhérents pour la vente de leur blé. Elle enlève et paye rapidement ces blés.

### Les Essarls

#### Réunion du 5 Décembre 1937

Un grand nombre d'adhérents étaient présents à la réunion et nous discutâmes les prix des acides en augmentation sérieuse sur les prix pratiqués l'année dernière. Un troisième wagon d'engrais azotés est commandé, mais hélas, les prix seront supérieurs aux deux premiers. On nous communiqua également le prix des pommes de terre de semence. A la prochaine réunion qui aura lieu très probablement le deuxième dimanche de janvier. On nous donnera le rapport moral et financier de notre syndicat local. On aura aussi à renouveler les membres du Bureau et du Conseil d'Administration. On procédera au paiement des cotisations.

Donc, présence indispensable de tous les syndiqués.

Le Bureau.

### Saligny

A notre réunion de janvier aura lieu notre assemblée générale annuelle. A cette réunion sera donné le compte rendu de l'année, puis aura lieu le paiement des cotisations.

Une invitation personnelle sera

envoyée à chacun des syndiqués et nous comptons ainsi sur la présence de tous.

Notre syndicat n'est plus à contester; depuis sa fondation, il a donné assez de preuves de sa nécessité pour que personne n'hésite à lui faire confiance.

Le Bureau.

### Saint-André-Treize-Voies

#### Notre marche en avant

Le 22 décembre au soir, une centaine de cultivateurs de Saint-André se sont réunis à la mairie de cette commune — mise obligamment à leur disposition — pour entendre un exposé de notre camarade J. Martineau sur le syndicalisme agricole et l'organisation paysanne.

A Saint-André comme ailleurs, la nécessité de s'unir en véritables syndicats professionnels est bien comprise. Une vingtaine d'adhésions ont été enregistrées, et nul doute que beaucoup d'autres camarades auront à cœur de venir grossir nos rangs et travailler avec nous à l'amélioration du sort de la classe paysanne.

Un assistant.

## LOIRE-INFÉRIEURE

### Union Syndicale des Paysans de la Loire-Inférieure

#### Réunion du Conseil Syndical du 19 Décembre 1937

La réunion a lieu au local habituel, 10, rue de Bel-Air.

La séance est ouverte à 10 h. 30 par le président, G. Vivant. Etaient présents : Jean Martineau, Jean-Marie Cormerais, Francis Richard, Louis Brelet, Jules Brelet, Jean Gouraud, Léon Guibert, Emile Meilerais, Georges Vivant.

A cette réunion, la dernière de l'année, il convenait de passer en revue les principaux événements qui marquaient la première année d'existence de l'Union Syndicale de la Loire-Inférieure.

Le président examine les différentes phases de l'activité de l'Union :

Les complants : communication fut donnée à l'assemblée des efforts accomplis par la commission des complants; renseignements donnés tant par la presse locale que par notre « Voix des Paysans », démarche auprès du rapporteur de la loi en préparation, qui doit mettre fin au régime des complants en Loire-Inférieure. Tous ces efforts ont fini par faire dévier la question du plan politique sur celui qu'elle n'aurait jamais dû quitter : le plan professionnel.

Les petits pois : Le président est heureux de nous transmettre les paroles très intéressantes prononcées par M. Garnier, président du groupement des conservateurs de la région; il réclame, en particulier pour l'avenir le fait que M. Garnier s'est déclaré d'accord avec les délégués de l'U. S. pour l'établissement d'une commission mixte. Le Conseil Syndical est d'avis qu'il faut que cette commission soit prête à fonctionner et en mesure de fixer le prix minimum pour la campagne 1938.

Tous les membres sont d'accord, en effet, pour reconnaître qu'un prix minimum, basé sur le prix de revient, au-dessus duquel la loi de l'offre et de la demande pourrait jouer librement et au-dessus duquel les prix ne pourraient plus s'effondrer est le seul moyen de fournir aux producteurs de petits pois une garantie pour la rémunération de leur travail.

Sur ce point précis la collaboration avec les autres organisations

professionnelles agricoles pourrait très bien être envisagée pour aboutir à la sauvegarde des justes intérêts des producteurs. Puis, fort étudiée, la composition de la délégation de l'U. S., les syndicats intéressés recevront prochainement une circulaire à ce sujet.

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil en arrive à l'examen de la question des chemins ruraux. En présence du fait que le département de la Vendée accorde une assez large subvention aux communes pour la réfection et l'entretien des chemins ruraux le président demande que les conseillers généraux soient mis au courant de cette particularité, que le fait soit signalé à la Chambre d'Agriculture et que, enfin, un vœu soit émis par l'U. S. auprès du Conseil Général pour que les campagnes de Loire-Inférieure ne soient pas moins favorisées que celles du département voisin. Adopté.

Signalé également que la compagnie P. O. Midi paie la moitié des plants d'arbres fruitiers aux cultivateurs du Maine-et-Loire et de quelques autres départements qui veulent établir des vergers. Pourquoi n'en serait-il pas de même en Loire-Inférieure? Le Conseil décide de se mettre en rapport avec les Services agricoles et la Chambre d'Agriculture à ce sujet.

Le Conseil se préoccupe de l'épidémie de fièvre aphteuse; constate qu'aucun remède n'est suffisamment expérimenté à ce jour; plusieurs membres apportent des précisions sur ce qui se passe dans leur région; tous sont d'avis que les mesures de protection sont insuffisantes à l'heure actuelle et demandent la suppression totale des foires et marchés dans les zones contaminées ainsi que la classe avec chiens dans les mêmes zones. Un vœu dans ce sens sera transmis à la préfecture.

Les allocations familiales sont à nouveau examinées; différents projets sont étudiés, mais tous présentent de réels inconvénients; le seul moyen de toucher tous les pères de famille serait évidemment le passage du plan professionnel sur le plan national par le moyen de l'ex-

tension de l'« aide nationale aux familles nombreuses »; mais là aussi danger : Etatismisme.

Propagande : un peu partout nos groupements rayonnent et partout où nous sommes connus les sympathies se révèlent; un certain nombre de sympathisants invités à la réunion pour y puiser des renseignements avaient répondu avec empressement : espérance pour l'avenir!

La propriété culturelle fera l'objet d'une étude spéciale qui permettra à l'U. S. de se prononcer sur les différents projets tendant à accorder plus de stabilité au fermier par une législation quelque peu analogue à celle qui régit la propriété commerciale.

Quelques autres questions sont examinées, telles que :

Le moyen d'avoir les complets rendus des séances de la Chambre d'Agriculture;

La situation de l'échange blé-pain dans nos syndicats qui oscille de 72 à 75 kilos suivant les localités;

Les cotisations et les ristournes aux syndicats communaux;

La carte syndicale, etc...

Ensuite, il fut procédé par tirage au sort à la désignation des membres sortants du Conseil Syndical, qui sont : Pierre Forgeau, Georges Vivant, Jean-Marie Cormerais, Francis Richard, Léon Heurtaud.

Puis fut arrêtée la date de l'Assemblée Générale, qui aura lieu le dimanche 27 février, 10, rue de Bel-Air. Que dès maintenant les membres des syndicats prennent leurs dispositions pour être à Nantes ce jour-là. D'ailleurs, nous y reviendrons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 45.

E. MEILLERAIS.

### Lettre au Préfet de la Loire-Inférieure

Monsieur le Préfet,

Le Conseil de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée et de Loire-Inférieure dans sa séance du 19 décembre 1937,

Justement ému par la violence et l'étendue exceptionnelle de fièvre aphteuse qui sévit aussi bien dans notre département que dans les départements voisins,

Considérant, qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen de protection suffisamment expérimenté pour que le bétail puisse être efficacement immunisé préventivement contre la maladie,

Demande que les recherches et expérimentations soient poussées activement en vue de réaliser une médication efficace pour prévenir la maladie,

Désire, en outre, que des mesures plus strictes soient appliquées, pour éviter la propagation du fléau et demande, en particulier, que soient formellement interdits les foires et marchés de bestiaux dans les régions où des foyers se sont révélés,

Il serait également désireux de voir la chasse, tout au moins avec chiens, interdite dans les zones contaminées,

Le Conseil de l'Union Syndicale espère que Monsieur le Préfet voudra bien faire le nécessaire, que les services vétérinaires prendront les mesures utiles pour que satisfaction entière soit donnée à ces justes revendications et remercie, au nom des membres de l'Union Syndicale, tous ceux qui s'emploieront à enrayer cette maladie ruineuse pour l'économie agricole.

Le Conseil Syndical vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de sa plus haute et parfaite considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil Syndical,

Le Président :  
G. VIVANT.

## La Bénate

### Compte rendu de la réunion du 12 Décembre

A l'issue de la grand-messe, un grand nombre d'adhérents assistaient à la réunion.

En quelques mots, notre vice-président, Eugène Brochard, attirera l'attention sur la nécessité d'assister aux réunions afin de surveiller et de sauvegarder nos intérêts communs et particuliers.

Ce fut ensuite le tour de notre dévoué trésorier de percevoir les derniers paiements, notamment du sulfate d'ammoniaque distribué dernièrement.

Le Secrétaire eut en outre quelques nouvelles commandes à enregistrer, et diverses questions furent discutées.

A midi, la séance est levée et l'on se sépara après avoir trinqué et promis de se retrouver l'année prochaine — qui n'est pas loin — au même local.

La prochaine réunion aura lieu le 9 janvier et nous comptons sur la présence, qui est indispensable, de tous les syndiqués.

Ordre du jour :

1° Paiement des cotisations pour 1938 (prière d'apporter la carte syndicale);

2° Compte rendu par le trésorier pour 1937;

3° Battages de 1937 et décisions à prendre pour la campagne de 1938;

4° Questions diverses.

Le Bureau.

## AVIS

Nous avons le regret d'enregistrer qu'au cours de l'année écoulée, la démarche amicale faite par le syndicat auprès des entrepreneurs de battage est restée sans résultat, ces derniers n'ayant pas daigné répondre à l'invitation que leur avait adressé le syndicat qui avait lui-même nommé une délégation pour des pourparlers.

Nous le regrettons vivement. Nous n'avions point l'intention de les empêcher de gagner leur vie, nous désirions seulement nous expliquer, et le geste des entrepreneurs de battage n'est point fait pour nous donner confiance.

Nous voulons espérer qu'à l'avenir les choses se passeront d'une façon plus correcte. Cela, camarades, nous montre que plus que jamais nous devons être unis. C'est pour nous une leçon à méditer.

A la réunion du 9 janvier, tout le monde, par sa présence, dira sa volonté de continuer l'œuvre si bien commencée et contribuer à faire régner un peu plus de justice.

Au 9 janvier, et amenez des camarades.

Des syndiqués.

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.  
Le Gérant : J. GRASLAND.

## La Haye-Fouassière

### Compte rendu de la réunion du 5 Décembre

Notre réunion a eu lieu le 5 décembre avec le concours de la plupart de nos adhérents. Nous avions à l'ordre du jour les questions suivantes : échange blé contre pain; commentaire d'une circulaire pour la propagande; les questions commerciales.

Après de nombreux pourparlers et beaucoup de tiraillements; nous avons enfin obtenu des boulangers 72 kilos de pain contre 100 kilos de blé.

Il est profondément regrettable que les boulangers se soient pendant si longtemps montrés intransigeants dans leur attitude. Le geste qu'ils viennent de faire ne sera pas si bien interprété que s'il avait été fait au début des entrevues. Ce taux qu'ils admettent maintenant représente le minimum de ce que nous pouvions demander. Nous n'avons donc pas à nous reprocher de faire pression sur telle ou telle corporation, car, à encore, nous ne demandons qu'un peu plus de justice.

L'étude de la circulaire nous montre bien clairement que la bonne marche de nos syndicats dépend surtout de tous les adhérents. Il faut qu'au seuil de l'année chaque sociétaire prenne la résolution d'amener un membre nouveau. Nous pouvons tous être des propagandistes dans le cadre communal. Oh bien, soyons-le!

Des esprits chagrins nous diront: mais enfin, qu'avez-vous fait au cours de l'année écoulée? Nous leur répondrons: nous avons pu peu, parce que nous sommes peu; nous pourrions davantage si vous le voulez.

N'attendez pas le complet développement de notre œuvre pour adhérer et « en profiter », mais travaillez dès maintenant avec nous à l'organiser.

Nous terminons notre réunion sur les questions plus terre-à-terre, les achats d'engrais, chose nécessaire cependant mais de plus en plus difficile à se procurer vu nos maigres bourses. Un syndiqué.

## Legé

### Nos réunions

Notre réunion de décembre a rassemblé une bonne partie de nos adhérents qui ont effectué le paiement de leur cotisation.

Il a été enregistré une commande de 10 tonnes de scories et de 11 tonnes de Nitrates.

Prochaine réunion le dimanche 2 janvier à 9 h. 30, hôtel Yon.

### Assemblée Générale :

1° Paiement des cotisations de ceux qui ne se sont pas acquittés en décembre. Prière à eux de se présenter dès 9 h. 15;

2° Situation générale;

3° Compte rendu moral et financier;

4° Election du Conseil d'Administration et du Bureau pour 1938-1939.

Présence obligatoire de tous les syndiqués. P. FORGEAU.

## Saint-Julien-de-Concelles

### Compte rendu

Après une entrevue des représentants du syndicat avec les boulangers locaux, ceux-ci ont consenti à donner 72 kilos de pain pour 100 kilos de blé au lieu de 60 kilos qui étaient fournis auparavant.

Notre prochaine réunion aura lieu le 9 janvier à la mairie, à 9 heures.

A cette réunion, aura lieu le paiement des cotisations pour 1938. Les membres du bureau font un pressant appel à tous les syndiqués pour qu'ils s'acquittent de leur devoir syndical dès la réunion de janvier pour faciliter les comptes.

A cette réunion également des renseignements seront donnés sur les prix des engrais azotés, des scories et du sulfate de cuivre.

Le Bureau.

## Les Allocations Familiales

Comme tous les Français impartiaux, comme tous les paysans nous demandons que les allocations familiales soient étendues à l'Agriculture et proportionnelles aux charges de famille des exploitants et des ouvriers agricoles.

Avec tous les partisans de l'Union nous déplorons que ces allocations soient déjà un sujet de nouvelles divisions.

Déjà, l'on nous propose trois systèmes.

L'un veut que les allocations familiales soient payées par le consommateur en majorant le prix de vente des produits de la terre; sans allocation, le blé est vendu 180; avec les allocations, il serait payé 187.50 et la différence, 7.50, irait aux allocations.

Le troisième est d'avis que la majoration destinée aux allocations doit être uniquement perçue non sur les produits agricoles vendus par l'exploitant, mais sur les produits agricoles importés. Le consommateur paierait 18 fr. au lieu de 17 fr. le beurre importé de Hollande et la différence, 1 fr., irait aux allocations.

Et chaque inventeur travaille à recruter des adhérents. Et inventeurs et partisans font la guerre à ceux qui ne partagent pas leur opinion. Alors! Comment voulez-vous qu'on arrive à une conclusion? Nous mourrons de systèmes, de paroles, d'inventions et d'orateurs. En voilà une nouvelle preuve.

Pour vivre, il faut autre chose. Et nous attendons que ça vienne! S'il faut nous rallier, nous nous unissons aux partisans du troisième système, lequel est le plus rationnel et le plus conforme aux intérêts de l'agriculture.

## Les baux types

(SUITE ET FIN)

2° Quel a été en 1937 le loyer de l'argent, le rapport pour cent de l'argent placé par le propriétaire dans la propriété immobilière de la ferme?

b) De l'argent placé dans le cheptel mort et vif si le propriétaire possède la moitié ou une partie de ce cheptel?

c) Quel a été en 1937 le loyer de l'argent placé par le fermier dans le cheptel mort et vif?

3° Quel a été le salaire des ouvriers agricoles, que ceux-ci soient des étrangers ou les enfants du fermier?

4° Quelle a été la rémunération de l'exploitant? La rémunération de l'exploitant est le bénéfice net réalisé par le fermier. Plus simplement, la ferme et les ouvriers agricoles ayant été payés, le loyer normal de l'argent placé dans le cheptel ayant été prélevé, quelle somme, quel bénéfice reste au fermier en 1937?

II. Une fois les comptes bien établis, il faut examiner si la part revenant à chacun des intéressés est conforme à la justice.

a) L'argent placé par le propriétaire dans l'immeuble et dans le cheptel a-t-il rapporté un intérêt égal, supérieur, inférieur à la normale : 5 %?

b) L'argent placé par le fermier dans le cheptel a-t-il rapporté un intérêt égal, supérieur, inférieur à la normale : 5 %?

c) Les enfants du fermier travaillant à la ferme ont-ils reçu salaire équivalent au salaire des domestiques?

d) L'exploitant a-t-il réalisé un gain normal? A-t-il, en fin d'année, autant d'argent net que la meilleur de ses domestiques?

III. Pour l'avenir :

1° Durée du bail : a) Doit-on abandonner ou conserver le bail de 3, 6 et 9 ans?

b) Doit-on préférer au bail de 3, 6, 9 le bail de 30 ans au moins, avec droit d'option au fermier sortant ou à ses enfants ou héritiers en fin de bail?

2° Rétribution des intéressés. Doit-on conserver ou modifier ou abandonner les clauses actuelles usitées dans les baux de votre région pour assurer :

a) au propriétaire foncier un rapport normal de l'argent placé dans l'immeuble et dans le cheptel?

b) au fermier ou métayer un rapport normal de l'argent placé dans le cheptel et une juste rémunération du travail qu'il effectue?

c) aux salariés, qu'ils soient des étrangers ou les enfants du fermier, un juste salaire?

Quelles sont les clauses à modifier, à conserver, à abandonner?

3° Paiement du bail : 1° Le bail doit-il être payé :

a) en argent, une somme fixée au début pour toute la durée du bail, ex. : 5.000 frs pendant 30 ans?

b) au prix d'une seule denrée représentant une somme fixée, ex. : 5.000 frs payés cette année par 2.777 kilos de blé à 180 fr. = 5.000; l'an prochain par 2.500 kilos de blé à 200 frs = 5.000?

c) au prix de 3 denrées? (Voir bail cité plus haut).

d) au prix de 6 denrées? (Voir bail cité en novembre).

e) au prix des 8 ou 10 denrées vendues à la ferme après déduction des avances (poulets, œufs, beurre) et des corvées (journées d'hommes et de bœufs)?

2° Dans quelle mesure le fermier et le propriétaire doivent-ils payer les réparations, les impôts, les assurances?

4° Fin de bail. Lors de la cessation du bail, que ce soit à la fin du temps fixé ou avant le terme pour cause de force majeure un inventaire de l'immeuble ne s'impose-t-il pas pour que soient attribués au fermier exploitant la responsabilité et la valeur de la plus-value ou de la moins-value donnée à la propriété foncière par le fermier durant le temps où le fermier a conduit l'exploitation.

Jean PINARD.

Faute de place des articles de nos camarades sont renvoyés à une date ultérieure.

LA RÉDACTION.

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER  
PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de COMPLETS  
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants  
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs  
pour Robes et Manteaux

Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES "STELLA"  
LES TANDEMS  
LES TRICYCLES  
LES ÉCRÉMEUSES

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

**LA QUALITÉ**  
des Produits de la Ferme  
**La Santé des Plantes**  
s'obtiennent par  
**LA POTASSE**  
**D'ALSACE**

Renseignements Gratuits :  
Bureau d'Etudes sur les Engrais  
5, Place du Commerce - NANTES

T.S.F., Phonos, Disques  
CENTRAL-RADIO  
35, rue de Verdun  
Tél. 11298

**A. HARDY**  
NANTES  
Toutes installations électriques  
LUSTRIERIE

S<sup>te</sup> ELECTRIQUE DE L'OUEST  
10 bis, rue Copernic  
Tél. 11277

VENTE - LOCATION  
ÉCHANGE - RÉPARATIONS  
LOCATION DE HAUTS-PARLEURS POUR RÉUNIONS

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE  
Magasin à SCAER (centre de triage).  
BLÉS DE SEMENCE DU NORD

**Joseph BIDAUD**, 115, Rue de Rennes 115  
NANTES  
déjà fournisseur de groupements de P.U. S.P. V.

FAITES vos ACHATS A NANTES CHEZ  
**DECRÉ**

**BANDAGES HERNIAIRES**

CEINTURES MÉDICALES  
CORSETS - GAINES  
BAS A VARICES, etc...

sont vendus à qualité égale  
meilleur marché  
que partout ailleurs

**GUINEL**  
SPECIALISTE  
1, Place de l'Ecluse  
NANTES

A L'AUTOMNE EN HIVER  
sur vos blés...  
sur vos prairies...  
mettez de l'  
**AZOTE**  
AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :  
5, Rue Anizon - NANTES